

vous pourriez peut-être lui dire que nous ne voulons pas refuser de faire quelque chose qui peut être important,—je ne sais,—mais vous pourriez peut-être lui exposer la ligne de conduite du Gouvernement en pareils cas. Si vous ne pouvez obtenir une réponse de lui, laissez-lui prendre la responsabilité de décider ce qu'il convient de faire, conformément à la ligne de conduite du Gouvernement." J'ai répondu que je ne voulais pas le faire en tant que premier ministre, qu'il y avait un ministre suppléant de la Défense nationale. J'ai dit: "Vous pouvez dire au ministre suppléant quel est mon avis, mais que ce ne sont pas des instructions de ma part,—et décider avec lui ce qu'il convient de faire à ce sujet." Je crois comprendre qu'ayant discuté la chose avec le sous-ministre, le ministre suppléant a fait transmettre un message de ce genre à l'officier commandant l'aviation.

M. Coldwell: Qui est ministre suppléant de la Défense nationale?

Le très hon. M. St-Laurent: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe). Je crois comprendre que l'envolée a eu lieu. J'ignore si un ressortissant allemand se trouvait à bord à l'aller ou au retour. Nous chercherons à savoir comment l'officier commandant l'aviation là-bas a compris l'application du principe selon lequel il pouvait se rendre utile au gouvernement provincial tout en se gardant bien de participer à des controverses politiques.

M. Drew: Puisque le premier ministre a dit qu'il se procurerait d'autres renseignements, je rappellerai les faits bien nets et non controversés, qu'ont rapportés les journaux. Cet avion est allé à la rencontre d'un appareil de la SABENA arrivant cette nuit-là d'Allemagne, et transportant à son bord un docteur Sennewald, dont le nom a figuré dans la campagne politique actuelle à Terre-Neuve. Or, dans l'avion allant à sa rencontre, se trouvait un Allemand du nom de Brown Wogan. Les deux hommes se sont rencontrés pour des fins fort évidentes. J'aimerais savoir comment il se fait qu'on ait utilisé à cette occasion un appareil spécial.

Le très hon. M. St-Laurent: Tout ce que je sais, c'est que la politique du gouvernement de Terre-Neuve, qu'elle soit judicieuse ou déplacée, a consisté à faire venir d'outre-mer des industries afin de les établir à Terre-Neuve. M. Smallwood m'a parlé de quelques-uns de ses projets et j'espère qu'ils seront couronnés de succès. Je vais prendre d'autres renseignements et je ferai en sorte, d'une part, que nous ne refusions pas de prendre des

[Le très hon. M. St-Laurent.]

dispositions raisonnables à l'intention des gouvernements provinciaux, mais, d'autre part, que nous ne fassions pas droit à des requêtes qui pourraient être jugées déraisonnables.

NOUVELLE D'UNE ENTENTE VISANT LA CESSATION DES HOSTILITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Le premier ministre peut-il renseigner la Chambre sur l'entente relative à la cessation des hostilités qui, d'après les dernières dépêches de la *British United Press*, a été conclue en Corée? Cette heureuse nouvelle signifie-t-elle qu'en ce qui concerne les Nations Unies, dont le Canada fait partie, les hostilités vont cesser? La dépêche est un peu obscure. Je voudrais en citer le passage suivant:

Dans l'intervalle, croit-on même si la guerre continue officiellement pendant la période de trente jours, elle va effectivement cesser.

Vu l'intérêt que portent à cette question un grand nombre de Canadiens, dont certains ont des fils outre-mer, le premier ministre peut-il nous dire quelle est l'attitude du Canada à l'égard du cessez-le-feu?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je crains de ne pouvoir donner à l'honorable député des renseignements meilleurs que ceux que j'ai donnés à ma femme quand je suis allé déjeuner. Je n'avais pas, comme elle, écouté le bulletin de nouvelles à la radio. Elle était bien convaincue que les opérations militaires avaient cessé. Comme je ne disposais d'aucun renseignement officiel, j'ai dû lui dire que, d'après ce que j'avais compris, on devrait s'entendre sur la ligne de partage, à condition de pouvoir régler toutes les autres questions en litige pendant les trente jours qui précéderont l'ordre de cesser le feu. Si on est à la veille de s'entendre, j'imagine et j'espère bien que les hostilités seront d'ici là peut-être moins intenses. Je communiquerai les renseignements à la Chambre dès que nous pourrons les obtenir du quartier général des Nations Unies.

M. Coldwell: Après avoir entendu la nouvelle annoncée à la radio, j'ai pensé que le premier ministre était peut-être plus au courant de l'affaire.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous cherchons à obtenir du quartier général des Nations Unies des précisions sur le sens véritable de cette nouvelle. Je les communiquerai à la Chambre dès que nous les aurons obtenus.